

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 octobre 2009
 2. Désignation du secrétaire de séance
 3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
 4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
 5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
 6. Compte-rendu d'activité de la MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)
 7. Délégation du Conseil municipal au Maire
 8. Dotation Globale d'Equipement 2010 : Dossier de demande de subvention
 9. Indemnité 2009 du trésorier principal
 10. Association Charlie Chaplin : Avance de fonds participation centre de loisirs et halte garderie
 11. Pass-Foncier : mise en place d'une aide financière destinée aux primo-accédants
 12. Pass-Foncier : Convention de partenariat avec Proclia : Autorisation au Maire de signer cette convention.
 13. Révision simplifiée du P.O.S. : Délibération sur le bilan de concertation.
 14. Révision simplifiée du P.O.S. : délibération sur l'approbation de la révision simplifiée du P.O.S.
 15. Tarifs des services Périscolaires
 16. Règlement d'attribution des logements
 17. Convention de séjour en classe d'environnement : Autorisation au maire de signer la convention
- ♦ Questions Diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, M. Bruno NICOLAS, M. Thierry MARAIS, M. Pierre MARCILLE, Adjoints, Mme Marie-France PIGEON, M. Alain LEMAIRE, Conseillers municipaux délégués, M. Patrick MAEDER, M. Xavier LETOT, M. Serge VASSORT, Mme Geneviève BRIDOUX, Mme Marie-Thérèse SALMON-LEMOINE, M. William FOURNIER, Mme Mauricette MANUELLE, Mme Nicole GUERNEVE, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Simonne CADIX,

Etaient Absents : M. Sylvain PARASOTE, (pouvoir à M. LETOT), Mme Nicole SERGENT, (pouvoir à M. NICOLAS) Melle Cécile SHINTGEN, (pouvoir à M. MARCILLE)

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 octobre 2009

Le Compte rendu de la séance du 12 octobre dernier est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

M. Olivier SCHINTGEN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales

Commission Sécurité - Circulation : M. VASSORT

- Exercice d'Evacuation Incendie de l'Ecole Élémentaire et Maternelle le 09/10/2009.

Les Instituteurs, les ATSEM, et le Personnel de Mairie ont très bien réagi à cette simulation.

La sonnerie de l'alarme incendie est audible à l'extérieur des locaux.

- La Commission communale de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public s'est réunie pour la Salle Polyvalente « Zone d'Activité » La Croix-Boissée le 11/12/2009.

N'ayant, à l'issue de cette visite, constaté aucune anomalie susceptible de mettre en danger les occupants de l'établissement en cas d'incendie et de panique, les membres de la commission émettent un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Fait à Vert le Grand le 6 janvier 2010
Le Maire,
J.C. QUINTARD

Exercice de confinement

- à l'École maternelle et élémentaire de la Croix - Boissée à VLG le 27/11/2009.

L'exercice prévu dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été exécuté dans le calme suivant les consignes qui avaient été expliquées.

Les Sapeurs - Pompiers et la police Municipale de Vert-le-Grand sont sur les lieux et participent à l'exercice. Pour l'école Primaire redéfinir les lieux de regroupement. *Remerciements à tous les participants.*

Commission Logement : Mme Geneviève BRIDOUX

La commission logement s'est réunie le mardi 17 novembre pour réviser le règlement d'attribution des logements sociaux afin de le mettre en conformité avec la loi Dalo.

Commission Travaux : M. NICOLAS

La commission des travaux s'est réunie le 10 Novembre 2009. Les points suivants ont été étudiés :

- Acceptation de devis pour la salle H Boissière :
 - Couverture et révision de l'étanchéité
 - Menuiseries intérieures
 - Peinture extérieure
- Elaboration du descriptif des travaux pour la réfection de la Fontaine de Berthault ; des demandes de devis ont été envoyées aux entreprises.
- Etude sur la réfection du mur du cimetière ; des devis vont être demandés aux entreprises.

Commission Culture : Mme Mauricette MANUELLE

Rénovation de l'église Saint-Germain

- Un groupe de travail va se constituer, une rencontre est souhaitée avec l'architecte.
- Mr Nicolas sera contacté afin que la commission travaux suive le dossier.

Vitraux

- Un projet est à l'étude, nous avons tenu compte des différents avis, le projet sera soumis à l'évêché avant finalisation.

9^{ème} Salon des Artisans Créateurs

Cette année le salon a encore été très apprécié. La fréquentation a été correcte et très encourageante. Pendant deux jours, 30 artisans artistes ont été présentés pour partager leurs passions et promouvoir leurs métiers.

Trois apprenties coiffeuses ont été choisies pour représenter l'excellence des métiers d'art. Meilleures Apprenties de France, Régional et Départemental dans la catégorie coiffure; pour faire rêver et partager leur passion elles ont réalisées des démonstrations du samedi au dimanche. Merci à la faculté des métiers de l'Essonne qui a permis cette rencontre et qui a mis en ligne un très bel article sur leur site.

Merci à M. CHAMPION, Président de l'Association Essonnienne des meilleurs ouvriers de France qui a été un bon soutien et nous a assuré de sa participation l'année prochaine.

Conférence littéraire

- La première conférence sur Victor Hugo ayant remporté un franc succès, nous vous proposons une conférence sur Georges Sand, le dimanche 7 février.

Participation au Téléthon

- Dans le cadre du Téléthon la Commission Culture et l'Equipe Paroissiale ont proposées à l'église Saint-Germain un Concert pour le temps de Noël. Par l'Ensemble de cordes « ARCANGELO ». Ce concert de grande qualité a rapporté près de 400 euros.
- Nous souhaitons rappeler au conseil municipal qu'il avait été envisagé de donner un livre de « VLG Autrefois » à chaque élève de CM2 partant au collège, afin qu'il prenne connaissance de l'histoire de son village. La proposition a été faite lors du dernier conseil de vie scolaire, l'idée doit faire son chemin.

Dates à retenir :

- 29 janvier à 19h, à l'Auberge: dernière Conférence sur le Pérou
- 12 Février 2010 à 20h30, salle Henri Boissière : Les Hivernales.
- 29 et 30 Mai 2010 : Le Festival des Arts de la Rue. Nous avons obtenu une subvention de 12 000€ du Conseil Général.

Commission Communication : M. LETOT

La commission communication s'est réunie les 13 et 25 novembre pour faire le bilan annuel du travail réalisé concernant la nouvelle formule du journal communal HORIZON.

Une réflexion constructive a permis de lister les points forts et les axes d'améliorations pour perfectionner encore le contenu et la présentation du journal.

Par ailleurs, la commission a déjà réfléchi et établi la grille des articles (retour sur évènement, le grand dossier, actions pour la commune, travaux, vie culturelle et vie associative) pour la prochaine parution prévue en février 2010.

Toute l'équipe se félicite de l'accueil et des encouragements reçus pour cette nouvelle ligne éditoriale. La commission travaille actuellement sur la refonte du livret d'accueil.

Commission scolaire : M. NICOLAS

La commission scolaire s'est réunie le 1^{er} décembre. Les points suivants ont été étudiés :

Séjour ski pour le centre de loisirs à la Chapelle d'Abondance du 20 au 27 Février 2010 pour 20 enfants de 6 à 14 ans avec 3 accompagnateurs, en collaboration avec le Centre Charlie Chaplin, avec l'organisme Mer et Montagne. Le tarif est de 29 journées de Centre de Loisirs (paiement au quotient familial).

Classe de découverte pour les enfants des écoles (niveau CE1 et CM1) du 29 Mars au 9 Avril 2010 avec l'organisme Coté Découverte; 3 classes sont concernées ; lieu : CAMARET (Finistère) ; 73 enfants au total avec 6 accompagnateurs. La municipalité prend en charge 50% du coût du séjour, ce qui ramène le prix par enfant à 395 €.

Proposition d'offrir le livre « VERT LE GRAND AUTREFOIS » comme cadeau aux enfants quittant le CM2 ; accord de la commission scolaire.

Conseil d'école élémentaire :

Le conseil d'école de l'élémentaire s'est déroulé le 12 Novembre 2009 avec les nouveaux parents délégués. Ont été étudiés les points suivants :

- Effectif 2009-2010 : 169 élèves
- Vote du règlement intérieur (principale modification : les horaires du soutien scolaire : 11h30 à 12h00)
- Discussion sur les projets pédagogiques de l'école
- Classe de découverte à Camaret (voir compte rendu de la commission scolaire)
- Festivités : remise des prix pour les enfants de CM2 le vendredi 25 Juin 2010
- Fête des écoles : le vendredi 11 Juin 2010 (réunion de préparation en Janvier/Février 2010)
- Les enseignants et parents sont satisfaits de la réfection de la ruelle de la Croix Boissée
- B Nicolas a demandé aux parents d'être plus vigilants pour l'inscription des enfants à l'étude surveillée (trop d'enfants sont présents alors qu'ils n'ont pas été inscrits).

Conseil d'école maternelle :

Le conseil d'école de la maternelle s'est déroulé le 13 Novembre 2009 avec les nouveaux parents délégués. Ont été étudiés les points suivants :

- Effectif 2009-2010 : 104 enfants dont environ 70% mangent à la cantine
- Vote du règlement intérieur
- Festivités : marché de Noël et spectacle avec le RAM : Jeudi 17 Décembre
- Fête des écoles : le vendredi 11 Juin 2010 (réunion de préparation en Janvier/Février 2010)
- Discussion sur l'organisation quotidienne de l'école maternelle (temps de repos, temps de récréation, etc ...).

Commission Jeunesse : M. MARCILLE

La commission s'est réunie le 11 décembre dernier, pour présenter le planning d'activité du 1^{er} trimestre 2010 et pour préparer le séjour des ados de 14 à 16 ans en Juillet 2010. Ce séjour aura lieu à Embrun dans les hautes alpes du 17 au 31 juillet dans les alpes du Sud. Une réunion est programmée le 15 Janvier 2010 à l'Auberge.

Centre Communal d'Action Sociale : Mme PIGEON

Les membres du CCAS se sont réunis le 11 décembre.

Ils ont voté une réévaluation à la hausse des prestations extra-légales.

Je rappelle que les prestations extra-légales sont versées : aux familles, parents isolés avec 2 enfants au moins, couple avec 3 enfants ou plus, personnes âgées qui ont des petits revenus ainsi qu'aux enfants de demandeurs d'emploi.

Ces prestations sont calculées en fonction des revenus et suivant un quotient.

Les personnes qui pensent y avoir droit sont reçues au CCAS en toute confidentialité, avec ou sans rendez-vous.

Surtout, il ne faut pas hésiter.

Nous acceptons les demandes jusqu'au 15 janvier exceptionnellement.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

Commission transports : M. FOURNIER

La commission transports s'est réunie le 30 novembre 2009 en Mairie de Champcueil, j'ai suppléé Bruno ce soir là.

La principale discussion a été faite autour de l'avenant que la société Veolia, a présenté, concernant la prolongation de la convention exploitation et la modification de la formule de révision suite à la disparition d'un indice, et enfin, la demande de réajustement des coûts unitaires.

- Majoritairement, il a été demandé à la société Veolia qui a fait la présentation de la demande, de revoir sa copie, de revoir les surcoûts demandés et enfin de donner des chiffres précis sur les coûts, les trajets, et les fréquentations des lignes.

Commission petite enfance : Mme PIGEON

Dans le cadre du déroulement de l'étude réalisée sur la petite enfance, les communes de Echarcon, Itteville, Leudeville, St vrain, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit se sont réunies le 30 novembre.

Au bilan, ces communes sauf Leudeville n'ont pas d'attente particulière. Cinq d'entre elles ont, en outre, déjà tissé des liens à travers un contrat enfance avec la CAF.

Elles ont invité Leudeville à se joindre à elles. Elles souhaitent mutualiser leurs moyens.

3 autres groupes de communes se sont réunis par ailleurs.

Conseil Communautaire du 24 novembre 2009 : M. QUINTARD

Après l'installation des (4) nouveaux délégués de la Ferté-Alais à la CCVE et auprès des Commissions Communautaires et des syndicats intercommunaux, les points les plus importants sont les suivants :

- Sortie du syndicat AIRIAL
- Rajout d'une délégation au Président en plus de celles qui lui sont déjà attribuées. Pouvoir signer toute convention inférieure à 50 000 €
- Nous avons attribué le marché de bacs Ordures Ménagères à SAER
- Demande de subvention FISAC (Fonds d'intervention pour les Services l'Artisanat et le commerce) pour réaliser une étude sur le commerce et l'artisanat à la CCVE

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

SIMED :M. NICOLAS

Le SIMED s'est réuni le 12 Novembre 2009 avec à l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2008-2009 (397 élèves)
- Bilan des inscriptions 2009-2010 (416 élèves dont 31 pour VERT LE GRAND)
- Bilan sur les interventions en milieu scolaire (au RAM et en maternelle pour VERT LE GRAND)
- Programme des manifestations avec en particulier pour Vert le Grand :
 - Soirées Musiques actuelles le samedi 27 Mars 2010 salle de la Zone artisanale
 - Participation au Festival de rues
 - Participation à la Fête de la Musique en Juin 2010

ASSOCIATION CHARLIE CHAPLIN : M. NICOLAS

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 Novembre 2009. Ont été étudiés :

- Le séjour au ski (en collaboration avec le centre de loisirs de VERT LE GRAND) ; coût : 29 tickets
- Les appels de fonds pour les communes
- Le point sur la réfection de la cour

SIERME : M. FOURNIER

Le SIERME s'est réuni le jeudi 19 novembre 2009 dans la salle de la mairie d'Ormoy, pour une réunion ordinaire: Thierry Marais et moi-même avons représenté Vert le Grand

- Décision modificative du budget suite au remplacement d'un transformateur 20 KVA
- Avenant suite au départ de Mennecy du SIERME
- Radio thermographie en vue aérienne de Fontenay cet hivers (coût 4800E HT) suite à leur programme "village sans gaspillage". Vert le Grand, comme toutes les autres communes présentes, a répondu favorablement à cette idée, mais nous attendons le devis définitif et aussi des compléments d'informations de la part de Fontenay et du SIERME.

SIREDOM : M. QUINTARD

Commission des finances du 2 décembre

Un point important :

Après intégration des tarifs définitifs de tri négociés avec la SEMARDEL et la mise en œuvre des nouveaux marchés, il s'avère une réduction moyenne des coûts de traitement par collectivité adhérente au SIREDOM de - 5.01% et plus précisément en ce qui concerne la CCVE de - 7.56% (200 000 €uros globalement).

SIARCE : M. MARAIS

Il est prévu une hausse de 8% au niveau de la participation rivière, et de 14% pour l'assainissement (heureusement pas concerné)

Hausse de + 2 € par ménage pour la rivière

(augmentation de charge de personnel de 10.5 54 agents/ + 4M €uros)

M. QUINTARD précise que toutes les réclamations faites en mairie concernant l'augmentation des impôts locaux sont relatives à l'augmentation du SIARCE.

SYNDICAT DES EAUX : M. MARAIS

Face à un accroissement des projets, une première étape de réflexion est menée.

Actuellement volume moyen vendu 17000m³/ jour. L'usine produit 25000m³/ jour
120l/ jour/ habitants 44m³/ jour/ ha en classique

En utilisation forte 20m³

Pour cela, il faudra :

- Chercher à augmenter les ressources
- Augmenter la capacité de traitement de 1000m³ à 1400m³/heure
- Augmenter le stockage
- Essayer de sécuriser le réseau avec des interconnexions d'ici 2030. 80 000 abonnés

Au niveau des travaux, le programme branchement plombs exécuté comme prévu

- La mise en place de la sectorisation pour détecter pertes 1M/ m³/ an sera opérationnel en juin 2010

6. Compte-rendu d'activité de la MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)

M. NICOLAS :

Comité de pilotage du 27/11 /2009

Achat du terrain Morin, les actes de ventes sont signés.

Appel d'offre de démolition sous 8 jours.

Démolition prévue en janvier ou février 2010.

Sondage archéologique courant mars.

M. Devineau a lancé un référé préventif, concernant une visite de tous les voisins de la MARPA avec un expert judiciaire.

Etude de sol :

semi argileux, pas de problème, eau à 6 à 8 mètres.

Etude thermique en cours.

Synthèse - analyse - environnementale :

AIR PARIF : données climatiques

Bureau d'étude BIO CONCEPT demande HQE exigée par la Région. version définitive début décembre.

Commission Communication : Rencontres avec les différentes communes :

Rencontres avec : Leudeville, Echarcon, Saint Vrain, Itteville

7. Délégation du conseil municipal au Maire

M QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

▪ Société BASE (panneaux C13A + « Sauf desserte agricole »)	419.32 €
▪ Société BASE (panneaux de signalisation routière (flèches))	726.13 €
▪ Société BASE (panneaux d'affichage + information)	3080.90 €
▪ Société BASE (panneau « sens interdit » « stop »)	513.89 €
▪ Cheptain gravure (panneau de sécurité pour la mare du Guichet)	505.43 €
▪ DECOLUM (décorations Noël)	4971.29 €
▪ Henri Julien (Armoire produits d'entretien)	825.24 €
▪ IBS (Modem)	265.00 €
▪ Véhicule électrique	11 395.00 €

8. Dotation Globale d'Equipement 2010 : Dossier de demande de subvention

M. MARAIS propose au conseil d'inscrire la demande de subvention 2010 dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (taux de subvention : 30% sur le montant H.T. des travaux, hors maîtrise d'œuvre)

Le projet concerne le réaménagement de la Rue de la Croix Boissée, l'aménagement des trottoirs et la réfection de l'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à : 516 200.00 € HT

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier présenté, charge le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la D.G.E. et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Indemnité 2009 du trésorier principal

M. QUINTARD propose au conseil municipal de verser à M. Le trésorier d'Arpajon, l'indemnité de conseil pour l'exercice 2009.

Cette indemnité est calculée par rapport à la moyenne des dépenses nettes des trois exercices précédents. Elle s'élève pour 2009 à 700,22 € bruts.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette indemnité à M. Le trésorier d'Arpajon.

10. Association Charlie Chaplin : Avance de fonds participation centre de loisirs et halte garderie

M. NICOLAS présente au conseil municipal, la demande du conseil d'administration de Charlie Chaplin d'une avance de fonds pour 2010 équivalente à 30 % du budget prévisionnel de 2009.

Cette avance, pour la commune s'élèverait à

Centre de Loisirs primaire :	1 710,00 €
Centre de loisirs maternel :	750,00 €
Halte garderie :	<u>5 344,00 €</u>
Soit au total :	7 804,00 €

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette avance de fonds et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Pass-Foncier : mise en place d'une aide financière destinée aux primo-accédants

M. QUINTARD rappelle aux membres du conseil, les détails du dispositif :

Les Partenaires sociaux réunis au sein de l'UESL ont créé par la convention signée avec l'Etat le 20 décembre 2006, une aide dénommée «PASS-FONCIER®».

Conformément à la législation, peuvent bénéficier d'un PASS-FONCIER® les accédants répondant aux conditions suivantes :

- être primo-accédant de sa résidence principale au sens de la réglementation du prêt à taux zéro
- être bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales ou par un groupement de collectivités locales du lieu d'implantation du logement (subvention ou bonification pour un montant minimum de 3000 à 4000 € suivant la taille du ménage)
- disposer de ressources inférieures aux plafonds en vigueur pour bénéficier du prêt social location-accession (PSLA). Les ressources prises en compte sont les ressources suivantes :

Nombre de personnes	Zone A	Zone B et C
1	31 250 €	23 688 €
2	43 750 €	31 588 €
3	50 000 €	36 538 €
4	56 875 €	40 488 €
5 et plus	64 875 €	44 425 €

(Plafonds Avril 2009)

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le principe d'octroi de **18** subventions pour les primo accédants dont les plafonds de ressources sont inférieurs aux plafonds PSLA afin de permettre à ces accédants de bénéficier de l'octroi d'un PASS-FONCIER®.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le principe de versement de subventions pour les primo accédants dont les plafonds de ressources sont inférieurs aux plafonds PSLA afin de permettre à ces accédants de bénéficier de l'octroi d'un PASS-FONCIER®
- De fixer le montant unitaire de ces subventions à :
- 3000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 personnes
- 4000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4 personnes
- Soit une enveloppe financière globale de 72 000 euros
- De confier à l'agence locale PROCILIA ou un autre organisme collecteur la réception, l'instruction des demandes ainsi que la décision d'attribution de cette subvention en liaison avec les Services de la Commune
- D'approuver, en conséquence, la convention dénommée « ACCORD DE PARTENARIAT entre la Ville de Vert Le Grand et PROCILIA pour la mise en oeuvre du PASS-FONCIER® sur le territoire de la commune »
- De verser cette subvention pour le compte de l'accédant au notaire lors de la signature de l'acte de vente en VEFA ou de CCM
- De demander aux bénéficiaires le remboursement total de la subvention en cas de revente du bien dans les 5 ans de l'octroi de la subvention pour tout autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 Kms, décès d'un des membres de la famille)

12. Pass-Foncier : Convention de partenariat avec Procilia : Autorisation au Maire de signer cette convention

M. QUINTARD présente le projet de convention aux membres du conseil :

Les Partenaires sociaux réunis au sein de l'UESL ont créé par la convention signée avec l'Etat le 20 décembre 2006, une aide dénommée « PASS-FONCIER® ». Cette aide est destinée aux primo-accédants, dont les ressources ne dépassent pas le plafond PSLA fixé à la date de ladite convention, désirant acquérir un logement neuf. Son octroi est également soumis à l'intervention financière préalable d'une ou plusieurs collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement.

Le PASS-FONCIER® a fait l'objet d'une modification par la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion n° 2009-323 du 25 mars 2009.

Dans le souci de faciliter l'accession sociale à la propriété des primo-accédants éligibles au dispositif, la commune de VERT-LE GRAND a souhaité, par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009, mettre en place une aide financière destinée à permettre à ces accédants de bénéficier de l'octroi du PASS-FONCIER®.

PROCILIA a souhaité instaurer un partenariat avec la commune de VERT-LE-GRAND afin d'octroyer les PASS-FONCIER® aux accédants éligibles à ce dispositif et remplissant, en outre, les conditions spécifiques relatives à l'aide financière mise en place par la commune de VERT-LE-GRAND.

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de ce partenariat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention présentée.

13. Révision simplifiée du P.O.S. : Délibération sur le bilan de concertation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Par délibération en date du 14 septembre 2009, le Conseil municipal de la commune a engagé une procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols prévue dans le cadre de l'article L123-13 du Code de l'urbanisme qui a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une opération présentant un intérêt général.

Ce projet d'intérêt général concerne l'implantation d'une unité de méthanisation au sein de l'Ecosite, sur une partie de la parcelle référencée au cadastre sous le n°141 section B. Cette opération nécessite le passage de l'emprise concernée, 30 000 m², actuellement classée en zone NC, à vocation agricole, à une zone NAUI, destinée aux activités économiques en relation avec le centre de traitement des déchets.

Dans le cadre de cette procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols, la concertation prévue par l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme a été menée conformément aux modalités arrêtées par la délibération prise par le Conseil municipal du 14 septembre 2009.

Cette concertation a été organisée selon les modalités suivantes :

- Un registre d'observations ainsi qu'un dossier de concertation alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études ont été mis à disposition du public en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, entre le 14 septembre 2009 et le 21 novembre 2009.
- Une réunion publique avec la population s'est tenue le 13 octobre 2009. Les invitations à cette réunion ont été distribuées avec le compte-rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2009 si autre moyen de diffusion : Affiches sur les panneaux administratifs et associatifs + chez tous les commerçants.
- Une visite commentée sur le site a été organisée le samedi 17 octobre 2009.
- Un article est paru dans le journal municipal « Horizon » d'octobre à janvier, présentant le projet et indiquant le déroulement de la procédure.
- Le compte rendu de conseil de la commune en date du 14 septembre 2009 a fait part de la procédure de révision simplifiée.
- Un « courrier du Maire » en date d'octobre 2009 a également présenté la procédure de révision simplifiée.

Cette concertation menée, Monsieur le Maire, en application de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, présente le bilan devant le Conseil municipal.

- Registre d'observations mis à disposition en Mairie du 14 septembre 2009 au 21 novembre 2009.
Aucune observation écrite n'a été formulée sur le registre.
- Réunion publique du 13 octobre 2009

L'assemblée comptait une quarantaine de personnes. Les échanges au cours de la réunion ont mis en avant l'intérêt général du projet, notamment du point de vue environnemental et économique. Néanmoins, des observations ont été faites quant au choix d'implantation de cet équipement sur la commune et sur une emprise ayant aujourd'hui une vocation agricole.

Si de nombreuses personnes ont reconnu l'intérêt du projet de méthaniseur, plusieurs habitants ont fait part de leur inquiétude quant à l'extension de l'Ecosite, regrettant que VERT-LE-GRAND accueille systématiquement les équipements liés au traitement des déchets. Ces habitants ont mis en avant la réduction de l'espace agricole induite par ces projets et ont souhaité avoir une vision à long terme du développement de l'Ecosite.

Sur ce point, les élus ont expliqué qu'ils avaient une marge de manœuvre limitée, mais qu'ils envisageaient d'inscrire en zone naturelle les terres agricoles qui entourent l'Ecosite dans le cadre de la révision générale du POS qui va être lancée.

L'insuffisance du traitement paysager de l'Ecosite a par ailleurs été évoquée. Il a été précisé que les gestionnaires du site sont conscients des efforts qui doivent être faits sur l'aménagement paysager de l'Ecosite, et que des mesures d'amélioration seront prises.

Les intérêts du projet ont par ailleurs été mis en avant. Ainsi, il a été rappelé que le coût de traitement des déchets pris en charge par le méthaniseur est évalué à 50€/tonne, alors que le coût de l'incinération s'élève à 80 €/tonne.

Les équipements de l'unité de méthanisation fonctionnant en circuit clos, il n'est pas à craindre de nuisances olfactives. Une partie des déchets verts actuellement traités sur le site seront par ailleurs pris en charge par cet équipement, ce qui permettra de diminuer les nuisances actuelles.

S'agissant des retombées financières, M. le Maire a précisé que dans le cadre de ce projet, 120 000 € environ seraient versés à la Communauté de communes, dont 30 000 € reviendraient à la commune.

Le compte-rendu de la réunion publique ainsi que le diaporama diffusé en séance sont annexés à la délibération.

- Visite commentée sur le site du 17 octobre 2009

Cette visite a réuni des habitants de VERT-LE-GRAND, M. le Maire ainsi que M. LUTHRINGER et M. ROCHE, représentant la société CEL-Environnement. Suite à la visite, un film présentant le procédé de méthanisation a été diffusé.

La discussion qui a suivi a permis de répondre aux interrogations des habitants présents. Les questions ont notamment porté sur le procédé utilisé, son originalité, sa fiabilité et également sur les risques éventuels de l'équipement en termes de dégagements d'odeurs ainsi que sur la nécessaire qualité architecturale de l'installation et son intégration dans le site.

Les habitants ont émis le souhait de se voir présenter un projet d'ensemble de l'aménagement de l'Ecosite, dont le futur méthaniseur est un des maillons, et ont insisté sur la nécessité d'une communication accrue entre le groupe SEMARDEL et la population de VERT-LE-GRAND.

Le compte-rendu de la visite est annexé à la présente délibération.

Au vu de ce bilan, Monsieur le Maire propose de considérer que les observations formulées ne justifient pas d'apporter des changements au projet de révision simplifiée du POS. En conséquence, il propose que le projet de POS révisé soit approuvé par le Conseil municipal tel qu'initialement présenté.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2009 prescrivant la révision simplifiée du POS et fixant les modalités de la concertation,

Vu l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme fixant les modalités de la concertation,

Considérant l'absence d'observations écrites sur le registre d'observations,

Considérant les échanges survenus à l'occasion de la réunion publique et de la visite commentée sur le site et les réponses formulées,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le bilan de la concertation,
- Au vu des observations formulées lors de la réunion publique, de ne pas apporter de modification au projet de révision simplifiée du POS.

- Melle Cécile SCHINTGEN ne prend pas part au vote.

14. Révision simplifiée du P.O.S. : délibération sur l'approbation de la révision simplifiée du P.O.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Par délibération en date du 14 septembre 2009, le Conseil municipal de la commune a engagé une procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols prévue dans le cadre de l'article L123-13 du Code de l'urbanisme qui a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une opération présentant un intérêt général.

Ce projet d'intérêt général concerne l'implantation d'une unité de méthanisation au sein de l'Ecosite, sur une partie de la parcelle référencée au cadastre sous le n°141 section B. Cette opération nécessite le passage de l'emprise concernée, 30 000 m², actuellement classée en zone NC, à vocation agricole, à une zone NAUI, destinée aux activités économiques en relation avec le centre de traitement des déchets.

Le projet de POS révisé a été présenté aux personnes publiques associées lors de la réunion du 12 octobre 2009. L'ensemble de ces personnes publiques ont émis un avis favorable à l'exception de la Chambre d'agriculture qui a fait part de son avis défavorable au motif que le projet soit mis en œuvre au détriment d'une zone agricole cohérente.

La concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, dont les modalités ont été arrêtées par la délibération du 14 septembre 2009, qui s'est déroulée pendant toute la période d'élaboration du projet, a été menée à bien.

Aucune observation écrite n'a été formulée dans le registre mis à disposition en Mairie. Au vu du contenu des observations formulées en réunion publique et lors de la visite commentée sur site et des réponses apportées, la délibération en date de ce jour, qui tire le bilan de la concertation, précise que les observations susvisées ne justifient pas d'apporter des changements au projet de révision simplifiée du POS et a entériné en conséquence que le projet de POS révisé soit approuvé par le Conseil municipal tel qu'initialement présenté.

Le projet a ensuite été soumis à enquête publique, du 20 octobre au 21 novembre 2009 inclus.

Monsieur Patrick GAMACHE a été désigné Commissaire enquêteur par une décision du Président du Tribunal Administratif de Versailles datée du 24 septembre 2009.

L'examen des observations fait ressortir différents avis :

- La Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France se prononce contre la révision simplifiée, car elle prévoit le déclassement d'une emprise agricole de 3 hectares. Elle ne se prononce pas sur le projet lui-même.
- Une personne se prononce contre le projet de méthaniseur indépendamment de son emplacement.
- Deux observations d'associations environnementales sont favorables au projet.
- Deux observations sont favorables au projet, mais pas à sa localisation.
- Enfin on note l'inquiétude d'un riverain sur les risques de nuisances, en particulier olfactives.

Les remarques et questionnements ont été entendus. Les réponses et l'attention de la collectivité et de l'opérateur se porteront notamment sur ces points et n'induisent pas de modifications du dossier de révision simplifiée tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport daté du 1^{er} décembre 2009 assorti d'un avis favorable.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la révision simplifiée du POS relative au projet d'implantation d'une unité de méthanisation au sein de l'Ecosite de VERT-LE-GRAND.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-19 et R.123-19 et R.123-21-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 1996 ayant approuvé le POS,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2009 prescrivant la procédure de révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 septembre 2009 soumettant à enquête publique le projet de révision simplifiée du POS,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2009 tirant le bilan de la concertation,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la révision simplifiée du POS telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide à 14 VOIX POUR (Mmes SERGENT, PIGEON, BRIDOUX, SALMON-LEMOINE, MANUELLE, GUERNEVE, CADIX, MM QUINTARD, NICOLAS, MARAIS, MAEDER, LEMAIRE, FOURNIER, SCHINTGEN) 4 ABSTENTIONS (MM MARCILLE, PARASOTE, LETOT ET VASSORT)

M. MARCILLE indique qu'il s'abstient car il n'est pas d'accord avec la position de l'état sur le zonage.

MELLE SCHINTGEN ne prend pas part au vote.

- D'approuver la révision simplifiée du POS telle qu'elle est annexée à la présente.

La délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération deviendra exécutoire :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du POS, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

15. Tarifs des services Périscolaires

M. NICOLAS présente aux membres du conseil les tarifs des services périscolaires, il propose que ces tarifs restent inchangés pour l'année 2010.

Accord unanime du Conseil municipal

16. Règlement d'attribution des logements

Mme BRIDOUX présente aux membres du conseil municipal les points du règlement modifiés par la commission logement. Elle précise que ces points ont été revus pour mettre le règlement en conformité avec la loi Dalo.

La syntaxe ou forme des phrases dans la rubrique « remarque » ont été modifiées sans modification du contenu.

Le nouveau règlement est consultable en mairie.

Après discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le règlement modifié.

17. Convention de séjour en classe d'environnement : Autorisation au maire de signer la convention.

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal la convention proposée par coté découverte et relative au séjour en classe d'environnement pour 3 classes de primaire du 29 mars au 9 avril 2010.

M. NICOLAS indique que le budget du séjour s'élève à 55 200,41 € pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par les familles.

Après discussion, le conseil municipal autorise à L'UNANIMITE, Le Maire, à signer la convention proposée par « Coté découverte »

M. Jean-Claude QUINTARD :

Je tiens à souligner en cette fin d'année le dynamisme de notre comité des fêtes qui a organisé la soirée du Beaujolais nouveau réunissant plus de 260 personnes, il faut remonter à plusieurs années pour retrouver une telle affluence.

Merci également pour l'organisation du Noël des enfants qui a rencontré un beau succès.

Pour le Téléthon : Je remercie M.F PIGEON l'organisatrice, N.SERGENT pour le concert donné dans notre église à cette occasion, le Tennis Club de Vert-le-Grand, le Club des Anciens qui ont multiplié leurs efforts pour offrir plus de 3 000€ à la recherche, une somme importante qui n'avait pas été récoltée depuis bien longtemps.

Notre projet d'implanter un distributeur automatique de billets dans le centre du village avance bien. Après un refus de la Banque Postale, j'ai obtenu un premier rendez-vous avec la Société Générale en septembre, un deuxième mi-novembre. L'appareil devrait trouver sa place dans la petite salle de l'Auberge, nous attendons l'étude financière.

L'insee vient de nous transmettre le chiffre de la population légale applicable à compter du 1^{er} Janvier 2010 : 2378 habitants

M. Thierry MARAIS :

- Les travaux d'aménagement du carrefour à l'angle de la rue des Marquants et de la rue de la croix Boissée (pour faciliter le passage en car) ont débuté.

- L' aménagement de places de stationnement devant l'ancien cimetière est réalisé.

- Les travaux rue de la Poste devraient débuter le janvier
- La 1^{ère} partie de la voirie est terminée, rue de Montaubert

M. Olivier SCHINTGEN :

Un rendez-vous a été organisé avec les élus de Vert Le Petit à propos de la réfection du chemin rural n° 20.

Mme Marie-France PIGEON :

Comme notre Maire vous l'a annoncé, le TELETHON cette année a rapporté 3 050 €uros, devançant ainsi le chiffre d'il y a 2 ans. Ce n'est pas forcément en réunissant le banc et l'arrière banc que la générosité est présente.

Je tiens à remercier les commerçants artisans et sociétés de notre village.

Merci aussi aux 2 seules associations de Vert-le-Grand à avoir répondu présente et qui ont participé à la réussite de cette journée : le tennis et le club des anciens.

Je n'oublie pas la commission culture, la paroisse, particulièrement Mme RIQUE, les employés communaux et enfin les nombreux donateurs anonymes car s'est avec les petits ruisseaux que l'on fait les grandes rivières.

Merci à tous

M. Serge VASSORT :

La commission circulation travaille actuellement sur :

- Signalisation Routière : Sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse en agglomération : indicateur de vitesse par un panneau lumineux. ...
- Signalisation aux ronds points en indiquant la direction « déchetterie / ecosite de VLG ».
- Aménagement Zones 30 : Pose de panneaux ; rue la Croix-Boissée / place de la Mairie.
- Installation de 2 ralentisseurs rue Montgravé
- Matérialisation intersection rues : des Sablons / Chemin Creux / Les Noues.. ...
- proposition : Feux de régulation.

M. William FOURNIER :

La soirée théâtre du comité des fêtes est programmée le samedi 31 Janvier prochain à la salle Henri Boissière.

M. Bruno NICOLAS :

Suite aux travaux rue de la Poste, il y aura sans doute une modification de certains points de ramassage pour les transports scolaires à partir du 12 Janvier.

- Les parents des enfants allant au collège St Exupéry de Marolles et aux lycées d'Arpajon seront prévenus par courrier, de la CCVE, s'il y a des modifications des points de ramassage.

- Pour le transport scolaire vers les écoles privées, les transporteurs seront avertis par courrier.

un Grandvertois se plaint que l'on vient remplir sa poubelle pendant la nuit avant le ramassage des ordures ménagères. Je pense que chacun peut utiliser sa poubelle et ne pas remplir celle des autres. Ceci montre un manque de civisme de la part de certaines personnes.

La Séance est levée à 20 h 25